

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/126
7 mars 1994

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES OU QUE CE SOIT DANS LE MONDE, EN PARTICULIER
DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre datée du 4 mars 1994 du Rapporteur spécial sur les exécutions
extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de la Commission des
droits de l'homme adressée au Président de la Commission

En vue de satisfaire à la demande formulée par l'ambassadeur Meghlaoui de rectifier publiquement la mention erronée, faite lors de la présentation orale de mon rapport devant la Commission des droits de l'homme le 2 mars 1994, citant l'Algérie parmi les pays ayant condamné à mort, et même exécuté, des mineurs, et étant donné que je ne me trouve plus à Genève, je vous demande de bien vouloir publier ma lettre du 2 mars 1994 adressée au Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, S. E. M. Hocine Meghlaoui, comme document officiel de la Commission des droits de l'homme sous le point 12 de l'ordre du jour.

(signé) Bacre Waly Ndiaye

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, conformément à la résolution 1993/71 de cette Commission.

J'ai présenté aujourd'hui mon rapport annuel à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1994/7). Dans mon allocution, j'ai placé l'Algérie sur la liste des Etats ayant condamné à mort et même exécuté des mineurs de moins de 18 ans. Il s'agit bien entendu d'une erreur de ma part, puisque, comme je l'ai indiqué dans mon rapport (par. 113), le décret prévoyant l'imposition de la peine capitale aux mineurs âgés de 16 à 18 ans n'a jamais été appliqué.

Je suis sincèrement désolé de tout inconvénient que cette regrettable erreur aurait pu causer à votre gouvernement. J'espère que le dialogue que nous avons commencé se poursuivra, dans l'esprit de coopération qui l'a toujours caractérisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Bacre Waly Ndiaye

Rapporteur spécial sur les exécutions
extrajudiciaires, sommaires ou

arbitraires
